

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
31 mai 2023

PUBLIE LE : 09 JUIN 2023

Délibération n°230531-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 31 MAI 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour le compte administratif 9 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2023-03

OBJET : Marché SID22M – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché d'exploitation de centre CYRENE de Triel-Sur-Seine – Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché d'exploitation de centre CYRENE à la société NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES, sise 55 rue de la Villette 69003 Lyon, pour un montant total forfaitaire de 40 000 euros HT, soit 48 000 euros TTC, portant sur la consultation du centre de tri Cyrène et la consultation du marché déchetterie.

Décision n° 2023-07

OBJET : Marché SID23G - Analyse et conseil en ingénierie fiscale concernant la fiscalité locale – Signature

Il a été décidé :

- de confier la prestation SID23G d'analyse et conseil en ingénierie fiscale du Syndicat à la société LEYTON - CTR, sise 16 boulevard Garibaldi 92130 Issy-les-Moulineaux.

Le montant a été fixé à hauteur de 35% des économies réalisées au titre du contrat, dans la limite maximale de 40 000 euros HT, en incluant le marché SID23D.

La durée courant de sa date de notification au 31 décembre 2026.

- de signer en conséquence la convention afférente.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 09 JUIN 2023

Transmis en préfecture et affiché le 09 JUIN 2023

Pour Extrait Conforme

Philippe BARRON
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal